

Incendies de forêt dans le sud de la France

Publié dans *Forêts de France* n°609 (décembre 2017)

Bilan 2017 en demi-teinte – Les forestiers donnent l’alerte

Nos forêts sont en danger ! L’alerte avait été donnée par Fransylva Bouches-du-Rhône, en organisant lors de son assemblée générale une journée complète sur la problématique des feux de forêt le vendredi 16 juin dernier. Objectifs: mobiliser les élus, les pompiers, la presse autour des forestiers de la région Provence-Alpes-Côte d’Azur, et faire prendre conscience des enjeux, proposer des solutions et engager des actions pour limiter de nouvelles vagues d’incendies. Six mois après, le bilan est plus que mitigé : 500 départs de feux en PACA, 7.800 hectares de forêts partis en fumée. Belle couverture médiatique, des flammes, des pompiers, des vacanciers sur les plages... mais, pour les forestiers, un certain sentiment d’abandon par les élus et les pouvoirs publics.



Coup de poing sur la table

Fransylva a tapé du poing sur la table de la Commission régionale de la forêt et du bois qui sous-estime dangereusement le sujet dans l’élaboration du PRFB (Programme régional de la forêt et du bois). « Dans les documents préparatoires, le

- 01. Chantier forestier bois énergie sur parcelle incendiée.
 - 02. Frédéric-Georges Roux, président Fransylva PACA.
 - 03. Robert Pieulle, président de l’ASL Arbois.
- © (01-03): Fransylva.

chapitre "Prévenir et lutter contre le risque incendie" est renvoyé à plus tard dans le cadre d'une éventuelle et hypothétique coordination interrégionale sans autre précision de planning », s'indigne Gérard Gautier, président de Fransylva 13. Une position difficilement acceptable par les forestiers qui, depuis des années, insistent pour que cette problématique soit une question transversale et une préoccupation fondamentale des réflexions de cette commission.

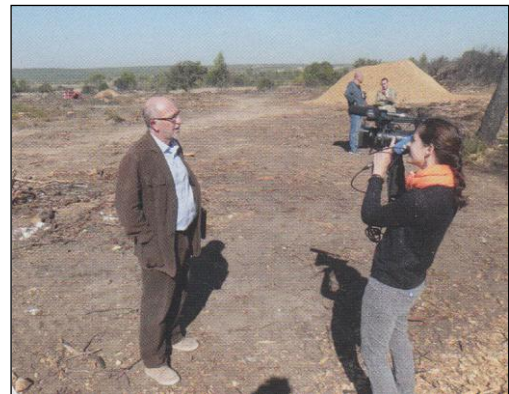
Lors de la réunion suivante, Frédéric-Georges Roux, président de Fransylva PACA, a confirmé les exigences des forestiers privés sur trois sujets prioritaires (certification du pin d'Alep, régulation des grands ongulés et problématique des feux de forêts), indiquant qu'à défaut de leur prise en compte dans le PRFB, Fransylva se réservait la possibilité de remettre en cause sa participation aux travaux de la CRFB ou, à tout le moins, de ne pas en cautionner les conclusions : « Si nos forêts partent régulièrement en fumée, à quoi bon mener une réflexion sur leur avenir et pourquoi imaginer mobiliser plus ? »

Les bois brûlés rachetés par Uniper et utilisés pour produire de l'énergie

Tout n'est pas complètement noir. Réunis dans l'ASL (association syndicale libre) de l'Arbois et des 4 Termes, les propriétaires sinistrés se sont organisés pour remettre en état leurs parcelles brûlées par l'incendie ravageur de l'été 2016. Ils viennent de signer un accord avec une garantie de rachat des bois brûlés par Uniper qui gère la centrale biomasse de Provence, située à Gardanne. « Le contrat que nous venons de signer est encore inédit dans la région », explique Robert Pieulle, président de l'ASL. En effet, jusqu'à présent, les victimes d'un incendie dans leur forêt devaient engager des frais pour évacuer les bois brûlés. Aujourd'hui, ils ont contractualisé avec un exploitant forestier qui a démarré le chantier, car il a la garantie de pouvoir revendre son bois immédiatement. Le revenu généré reste faible, mais c'est toujours mieux que devoir payer pour évacuer ces bois...

Une solution: se regrouper pour gérer ensemble et éviter les « poudrières »

Des forêts qui n'ont pas été entretenues depuis plus de cinquante ans et qui ont accumulé des tonnes de biomasse facilement inflammable en cas de départ de feu sont des « poudrières ». En se regroupant au sein d'une ASL, les propriétaires victimes des feux de Rognac (2016) et Saint-Cannat (2017) peuvent envisager des solutions sylvicoles et passer progressivement à des forêts gérées durablement avec un objectif commun territorial (prévention des incendies, régénération alvéolaire des espaces forestiers, protection...). Les membres de l'ASL pensent aller plus loin dans la démarche et espèrent à terme pouvoir créer un GIEEF (groupement d'intérêt économique, environnemental et forestier). Cette organisation permettrait de prendre un gestionnaire en commun et de contractualiser pour les bois. « Le mouvement de regroupement est essentiel pour la structuration de la forêt méditerranéenne. Seul, un propriétaire n'a pas une surface suffisamment grande pour rendre les interventions économiquement rentables. Uniper encourage de tels regroupements qui permettent à la forêt d'être gérée et pérennisée », explique Gilles Martinez, responsable forestier chez Uniper.



Désarroi face à la négligence locale d'un enjeu pourtant planétaire

Ce que subissent les départements du sud de la France préfigure la réalité à venir dans les régions plus au nord. Ce sujet mérite une attention particulière et doit être alimenté par des échanges avec nos voisins. « Notre démarche concerne un bien commun planétaire. Ce n'est pas parce que notre forêt est en accroissement constant qu'il faut baisser la garde. Chaque hectare perdu chez nous comme ailleurs représente un grave préjudice écologique pour la planète. N'ayons pas peur de réfléchir tous ensemble, de bousculer les habitudes, de renverser les a priori et de prendre les mesures qui s'imposent, même si elles ne sont pas populaires ! » conclut Gérard Gautier.

Victoire Reneaume

